

Francia – Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Bd. 34/2

2007

DOI: 10.11588/fr.2007.2.45072

Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Stiftung Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland (DGIA), zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

DEVIRIM KARAHASAN

POUR UNE HISTOIRE SYNTHÉTIQUE DU *MÉTISSAGE*
CANADIEN: COOPÉRATION ET COMPÉTITION
ENTRE ACTEURS ET INSTITUTIONS EN FRANCE
ET AU CANADA 1508 À 1886

»Que n'est tombée sous Alexandre, ou sous ces anciens Grecs et Romains, une si noble conquête: et une si grande mutation et alteration de tant d'empires et de peuples [...] Au rebours, nous nous sommes servis de leur ignorance, et d'inexpérience, à les [sauvages] plier plus facilement vers la trahison, luxure, avarice, et vers toute sorte d'inhumanité et de cruauté, à l'exemple et patron de nos mœurs. [...] Tant de villes rasées, tant de nations exterminées, tant de millions de peuples, passez au fil de l'espece, et la plus riche et belle partie du monde bouleversée, pour la negotiation des perles et du poivre«.

Michel de Montaigne¹

Nonobstant les opinions idéalistes et flatteuses de Michel de Montaigne sur les cultures grecque et romaine et sa polémique de la civilisation française, il faut constater que c'était surtout le désir de faire du commerce, à côté de l'envie de découvrir de nouveaux espaces géographiques inconnus aux Européens, qui motivait les Français à se rendre à l'autre côté de l'Atlantique². Les Français, à la différence de leurs rivaux, réalisèrent très vite que c'était au moyen des alliances, et surtout des alliances matrimoniales avec les soi-disant «Sauvages», que ce commerce pourrait être effectué. On envoyait des ambassadeurs de France qui formulaient le désir des Français de se mêler avec les Indiens. C'était un métissage effectué par les mariages mixtes. Au cours du temps, des édits, arrêts et ordonnances furent émis par le roi, les ministres, les gouverneurs et intendants pour renforcer cette politique. Mais il ne faut pas se tromper: cette politique n'était guère une politique constante, couronnée de succès. Chaque fois que les circonstances altéraient les conditions et l'état de la colonie on changeait d'avis. Dès qu'il y avait trop de libertinage ou de concubinage, on songeait à interdire les mariages mixtes. L'encouragement de ces unions était un phénomène politique éphémère au gré des intérêts des autorités civiles. Les autorités ecclésiastiques, quant à elles, se soumettaient souvent aux directives de la métropole. Parfois ces dernières essayèrent de rompre le pouvoir séculier et de s'appropriier plus de compétences. En outre, les différents ordres religieux qui venaient en Amérique du Nord étaient en forte compétition pour obtenir des ressources de l'État.

1. La géographie et la démographie du métissage

Voyons les développements du métissage dès le début: le métissage en Amérique du Nord commence en 1508 avec les premiers Indiens envoyés dans la métropole parisienne dans le but, en les renvoyant dans la colonie, de les utiliser comme multiplicateurs de la culture

1 Michel DE MONTAIGNE, *Essays*, Tome II, Livre III, «Des cochons», Paris 1962, p. 6, 137.

2 Cet article est issu d'une conférence tenue à l'Institut historique allemand (IHA Paris), le 8 mars 2005, lors d'un colloque de doctorants.

française³. Dans les années qui suivirent, un programme d'assimilation fut mis en œuvre dans la colonie avec l'aide des missionnaires qui devaient enseigner la langue française d'abord aux enfants, et plus tard aux adultes également. En 1633, les mariages mixtes furent officiellement encouragés par un énoncé envers les Hurons fait par Samuel de Champlain qui agissait par ordre de Louis XIII: «Nos garçons se marieront à vos filles et nous ne ferons qu'un peuple». Le but était de créer une nation française outre-mer avec l'aide des mariages mixtes. L'énoncé de Champlain fut suivi par des édits du roi Louis XIV à ce sujet en 1657 qui demandait que la future épouse indienne de la colonie soit chrétienne.

Mais, tout d'abord: qu'était la Nouvelle-France et le futur Canada à la fin du XVII^e siècle, géographiquement? Il était divisé en deux régions principales: le «pays d'en bas» et le «pays d'en haut». Le premier comprenait la vallée du St. Laurent, Montréal (Hochelaga) et Québec (Stadacona) inclus, et était délimité par le Labrador au Nord et les futurs États américains de New Hampshire, Vermont et New York au sud. Le deuxième, le pays d'en haut, était situé au sud-ouest de la vallée du St. Laurent et incluait les régions des Grands Lacs et le pays des Illinois. Celui-ci était administrativement incorporé dans la Louisiane en 1717. Dans les sources, avant 1680, la vallée du St. Laurent a souvent été nommé «Canada» ou «Nouvelle-France». À la fin du siècle, le nom de Nouvelle-France est employé pour tous les territoires des possessions coloniales de la France en Amérique du Nord ou bien des endroits où se trouvaient des établissements français. En 1705, la Nouvelle-France comprenait officiellement «le Canada (la vallée du Saint Laurent), l'Acadie, la Louisiane, la Baye d'Hudson et l'île de Terrebonne»⁴. Au moment de sa plus grande étendue son territoire allait de l'Atlantique au confluent du fleuve de Saint Laurent, des Grands Lacs au Mississippi et son confluent du golfe du Mexique où à la fin du XVII^e siècle la colonie de la Louisiane fut fondée.

Le pays d'en haut était la région qui s'étendait du Lac Nipigon au Nord jusqu'au poste de Kaskaskia au Sud. À l'est se trouvaient les lacs Ontario et Érie et à l'Ouest le poste de St. Paul. Le pays d'en haut était inclus dans l'administration de l'Empire français dans un édit du roi de 1682 qui donnait à Joseph-Antoine Le Febvre de la Barre le titre de «gouverneur & lieutenant général en Canada, Acadie et Isle de Terrebonne, et autres pays de la France septentrionale»⁵. Probablement, le pays d'en haut était inclus dans l'expression de «la France septentrionale». En revanche, le mot «Canada» faisait allusion aux zones de la vallée du St. Laurent, du Labrador, du Domaine du Roi, le dernier comprenant le bassin du Saguenay et le Lac St. Jean⁶. Vers le XVIII^e siècle, l'expression «Canada» désigna généralement tous les territoires coloniaux et finalement pour un nouvel État en Amérique du Nord, notamment le Canada comme nous le connaissons aujourd'hui.

Tournons-nous vers la démographie: Quand la Nouvelle-France devint une colonie royale de la France en 1663, elle contenait six à sept hommes pour chaque femme blanche nubile⁷. Ce ratio indique qu'il n'y avait pas assez de femmes blanches pour épouser des

3 Voir la description en 1512 par Henri ESTIENNE (éd.), *Eusebii Caesariensis Episcopi Chronicon*, Paris 1512, in-4°, fol. 172 in Noca Additio, dans: Henry HARRISSE, *Découverte et Évolution cartographique de Terre-Neuve et des pays circonvoisins 1497 – 1501 – 1769*, Londres 1900, p. 162. Narcisse Dionne pense que jusqu'en 1603, «il n'y a pas le moindre doute que plusieurs sauvages du Canada traversèrent l'Atlantique, entre autres des Montagnais et des Souriquois». Narcisse DIONNE, *Les Indiens en France*, dans: *Revue canadienne*, 26 (1890), p. 641.

4 Archives nationales, C11A, vol. 26, f. 89v–90r, pamphlet anonyme.

5 Archives nationales, B vol. 8, f. 111: *Provisions de gouverneur & lieutenant général pour le roy en Canada pour le sieur La Barre*.

6 Voir Guy FRÉGAULT, *Le XVIII^e siècle canadien*, Montréal 1968 et Gilles HAVARD, *Empire et métissage. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut 1660–1715*, Paris 2003, p. 7.

7 HAVARD, *Empire et métissage* (voir note 6), p. 596.

colons français. De plus, il y avait une surabondance de femmes indiennes face à la diminution du nombre d'hommes indiens à cause de chaque guerre sanglante et le peu de femmes qui osaient une traversée atlantique. Le but de la France était d'augmenter le nombre de colons, comme le revendiquait sans cesse Jean-Baptiste Colbert⁸. La France avait un intérêt intrinsèque d'accroître la population de la colonie naissante. Tout d'abord car la France était en forte compétition avec les colonies britanniques au sud qui présentaient des chiffres beaucoup plus élevés en terme de colonisateurs. De plus, les autorités françaises voyaient dans une colonie viable une des conditions préalables pour exploiter les richesses du Nouveau Monde et obtenir des avantages commerciaux pour la métropole.

Un des moyens avec lesquels la population put être augmentée était une politique dirigée de mariage, notamment par le moyen de créer des incitations financières pour augmenter le nombre des mariages. À côté de cette »bio-politique«⁹, la France poursuivit un autre objectif: l'assimilation des Indiens dans la colonie aux manières de vivre et d'habiter des Français. En conséquence, les Français avaient un double impératif et essayaient de combiner une politique de peuplement avec une politique d'assimilation. Le meilleur moyen pour atteindre les deux objectifs, à savoir l'augmentation de la population et l'assimilation des Indiens, était une politique dirigée de métissage, le mélange des Indiens avec les Français. L'objectif final était de créer une nation française par le moyen de l'assimilation. On espérait et travaillait pour que les Indiens adhèrent finalement à la culture française. Quand l'État du Canada fut établi en 1867, le mélange des Indiens avec les Européens était pratiqué, sans pour autant donner naissance à une nation française en Amérique du Nord, mais plutôt à l'émergence d'individus métis et de communautés métisses surtout près de la rivière Rouge du Manitoba¹⁰.

2. Les changements du métissage

Cette politique provoque des questions et des doutes. Tout d'abord, il faut se demander dans quelle mesure les acteurs prenaient des attitudes divergentes au sujet du métissage dans la colonie et quelles politiques furent réalisées par rapport aux mariages mixtes. Il faut tenir compte du fait que les Français ne concurrençaient pas seulement les Anglais en termes de performance coloniale, mais qu'ils s'opposaient eux-mêmes sur les meilleures stratégies de métissage dans la colonie. Il a souvent été affirmé que l'idéal de métissage fut exclusivement encouragé par l'État français de l'époque prémoderne. En réalité, il y avait un désaccord considérable quant à la réalisation des politiques à l'égard du métissage. De plus, on doit s'interroger sur la question de savoir sous quelles conditions le métissage a été de temps à autre rejeté ou complètement abandonné. Une analyse des sources montre que les acteurs politiques décidèrent souvent de ne pas favoriser le métissage et les mariages mixtes, surtout quand le but d'assimilation française ne fut pas réalisé. En fait, tandis que l'assimilation des Indiens fut encouragée pendant toute la période du régime français, les mariages franco-indiens furent prohibés après un revirement dans les attitudes des autorités coloniales¹¹.

Dans mon travail, je défends l'idée que pour une histoire du métissage il est nécessaire de montrer les raisons des divergences et changements de la politique vis-à-vis du métissage.

8 Archives du Séminaire de Québec, n° 20, Lettre N, Versailles, le 5 avril 1666.

9 Michel FOUCAULT, *Leben machen und sterben lassen. Die Geburt des Rassismus*, dans: *Bio-Macht*, (DISS-Texte, 25), Duisburg 1992.

10 Olive DICKASON, *From »one Nation« in the Northeast to »New Nation« in the Northwest: A Look at the Emergence of the Metis*, dans: Jacqueline PETERSON, Jennifer BROWN (dir.), *The New Peoples. Being and Becoming Metis in North America*, Winnipeg²1987.

11 Saliha BELMESSOUS, *D'un préjugé culturel à un préjugé racial: la politique indigène de la France au Canada*, Paris 1999.

En outre, je suis convaincue que dans l'analyse de la Nouvelle-France on a trop souvent négligé le fait qu'il s'agissait non seulement d'étudier les changements des attitudes des acteurs, mais aussi du concept de métissage lui-même. Celui-ci envisageait plusieurs schémas qui allaient au-delà des mariages mixtes: des politiques de sédentarisation, d'apprentissage de la langue française et la conversion au catholicisme faisaient tous partie de ce programme de colonisation française. Par conséquent, le métissage était à la fois un processus naturel et une politique dirigée. Comme *processus*, il menait à des rencontres ponctuelles et parfois permanentes ainsi qu'à des échanges entre les Indiens et les Européens. Comme *politique* des autorités civiles et ecclésiastiques, il menait à partir du XVII^e siècle à des mariages mixtes et à la sédentarisation des Indiens sous la tutelle de l'État. Il s'agissait donc d'un moyen d'assimilation culturelle, de conversion religieuse et de l'augmentation de la population dans la colonie en Amérique du Nord. Si on va au-delà des approches pour la plupart socio-économique, culturelle, anthropologique et juridique¹², il s'ouvre une perspective plus synthétique qui prend en compte les changements de politique, les attitudes et le jeu de la compétition et de la coopération des acteurs qui en faisait partie. Pour une histoire synthétique du métissage canadien il faudra montrer comment la Nouvelle-France et le Canada furent en fait le résultat d'un métissage coopératif et compétitif. Pour cela il faut aussi bien prendre en compte les politiques en métropole que dans la colonie.

C'est pour cette raison que l'objectif de ma thèse sur le métissage canadien consiste à analyser le métissage comme un phénomène englobant plusieurs contextes¹³. Ma thèse porte sur l'exploration du métissage – comprise comme une rencontre interculturelle et un mélange à la fois spontanés et dirigés entre Indiens et Blancs dans la colonie française en Amérique du Nord. L'analyse commence au XVI^e siècle et traite de l'émergence du concept de «Métis» au XVII^e siècle, qui est défini un siècle plus tard par le «Dictionnaire de Trévoux» comme «hommes engendrez de père et de mère de différente qualité, pays, couleurs ou religion»¹⁴. Selon cette définition, les sang-mêlés n'étaient pas seulement caractérisés par le fait d'être mêlés à plusieurs égards, mais aussi par le fait qu'on attribuait de différentes qualités aux parents de différente race. Appliquée au contexte canadien cette définition implique que les cultures des Blancs et des Indiens n'étaient pas considérées comme égales¹⁵. La définition fait référence à la différence de statut social, de «qualité du sang» et de caractère ou bien de mentalité. Selon le «Dictionnaire de la Langue Française du Seizième Siècle» «metis» est le fruit de familles inégales; et d'une manière similaire, le «Furetière» cite l'exemple d'un enfant d'un esclave maure et d'une femme espagnole libre¹⁶. Au Canada, le fait que les Indiens étaient considérés comme inférieurs aux Blancs était surtout visible dans les discours des Français qui voulaient convertir, assimiler et franciser les Indiens. Le métis-

12 PETERSON, BROWN (dir.), *The New Peoples* (voir note 10); Antoine LUSSIER, D. Bruce SEALEY (dir.), *The Other Natives: The Metis*, 3 vol., Winnipeg 1979; Id., *The Metis. Canada's Forgotten People*, Winnipeg 1981; Marcel GIRAUD, *Le Métis canadien. Son rôle dans l'histoire des Provinces de l'Ouest*, 3 vol., Paris 1945; George STANLEY, *The Birth of Western Canada*, Toronto 1936.

13 La thèse est intitulée «Métissage in New France: Frenchification, Mixed Marriages and Métis as Shaped by Social and Political Agents and Institutions 1508 to 1886». Elle a été soutenue à l'Institut universitaire européen à Florence (Italie) le 13 novembre 2006.

14 TRÉVOUX, *Dictionnaire universel* (Paris, 1743): «hommes engendrez de père et de mère de différente qualité, pays, couleurs ou religion».

15 Saliha BELMESSOUS, *La vision de l'indigène américain dans la correspondance officielle des autorités françaises et britanniques de l'Amérique du nord (1672–1760)*, DEA, EHESS, Paris 1992.

16 *Dictionnaire de la Langue Française du Seizième Siècle*, éd. par Edmond HUGUET, Tome Cinquième, Paris 1961; Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire usuel contenant généralement tous les mots français et tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et les arts*, La Haye, Rotterdam 1690–1701: «Cet enfant est mestif engendré d'un père esclave et d'une mère libre, d'un More et d'une Espagnole».

sage encadrait alors toutes ces stratégies qu'un pouvoir colonial pratiquait envers une population indigène avec le but de l'assimiler à sa propre culture et le rendre utile pour ces buts d'expansion, d'exploitation et d'acculturation¹⁷. La pratique coloniale comprenait aussi le métissage comme rencontre sexuelle et, par conséquent, il encadrait le mélange des différents groupes ethniques¹⁸.

En 1633 Samuel de Champlain s'adressait explicitement à la tribu huronne de la part du roi Louis XIII avec les mots suivants : «Nos garçons se marieront à vos filles et nous ne ferons qu'un peuple». C'est pourquoi mon analyse se concentre sur l'Amérique française. Après 1763¹⁹, l'étude est étendue à d'autres contextes de métissage et à une analyse du concept de «Métis». Les travaux antérieurs se sont pour la plupart concentrés sur les conditions sociales du métissage, les tribus et les nations qui faisaient partie de ce procès de mixité raciale et culturelle ainsi que sur l'émergence des individus et des communautés métisses. En revanche, ces travaux ne traitent des décrets et des politiques éphémères que d'une manière peu systématique. Autrement dit, bien qu'il y ait des études sur la politique coloniale française au Canada²⁰, elles ne décrivent ni les politiques changeantes de l'État et de l'Église dans la longue durée, ni les discussions sur l'étendue et la nature du métissage d'une manière systématique, ni les manières dont s'est construite une nouvelle identité mixte dans les discours et dans la pratique qui a mené à une acceptation ou bien à un rejet par leurs contemporains²¹. En revanche, ces aspects sont importants quand on examine la rencontre entre Européens et Indiens, les mesures politico-administratives et le résultat d'une nouvelle catégorie socio-légale pour les sang-mêlés²². Ma thèse a pour but de combler cette lacune.

Face aux nombreuses complexités de la réalité coloniale au Canada, ma thèse voudrait montrer comment le métissage a été introduit après l'échec des stratégies d'assimilation. En outre, elle montre les changements de la politique du métissage et explique comment et pourquoi elles ont eu lieu. Le but est de démontrer que le métissage a été précisément à la fois une forme de politique et une réalité socio-politique ayant des conséquences pertinentes dans de nouveaux espaces. Dans ce sens, je pense qu'il est important de montrer que le métissage est plus qu'un concept théorique, intellectuel ou humaniste et qu'il faut analyser sa pratique²³.

17 «Acculturation» est compris dans le sens de l'ethnologue Herskovits selon lequel «les apparences qui résultent du contact direct ou permanent entre des groupes d'individus de différente culture, et les changements résultants de cela dans le comportement typique et dans la pensée d'un des groupes affectés»; Melville HERSKOVITS, *Les bases de l'anthropologie culturelle*, Paris 1967, p. 216.

18 Les Indiens étaient composés de plusieurs nations et tribus, et les Français, quant à eux, se perceivaient comme Normands, Bretons, Savoyards, etc.

19 C'est l'année de la conquête britannique de Montréal.

20 Cf. surtout HAVARD, *Empire et métissage* (voir note 6); Saliha BELMESSOUS, *D'un préjugé culturel à un préjugé racial: la politique indigène de la France au Canada*, Paris 1999; Cornelius JAENEN, *Miscegenation in Eighteenth Century New France*, dans: Barry GOUGH, Laird CHRISTIE (dir.), *New Dimensions in Ethnohistory. Papers of the Second Laurier Conference on Ethnohistory and Ethnology*, Ontario 1983.

21 Jacqueline Peterson, Jennifer Brown et Olive Dickason se sont concentrées sur la région des Grands Lacs du XVIII^e et XIX^e siècles. D'autres auteurs, comme par exemple Cornelius Jaenen et Isabelle Perrault, ont traité de la Nouvelle-France au XVII^e et XVIII^e siècle, et Gilles Havard a regardé le Pays d'en Haut aux XVII^e et XVIII^e siècles.

22 Pour d'autres colonies françaises dans les périodes postérieures et la création d'une catégorie juridique des Métis, voir Émmanuelle SAADA, *La «question des métis» dans les colonies françaises: socio-histoire d'une catégorie juridique (Indochine et autres territoires de l'Empire français: années 1890 – années 1950)*, EHESS, Paris 2001.

23 Roger TOUMSON, *Mythologie du métissage*, Paris 1998; Jacques AUDINET, *Le temps du métissage*, Paris 1999; René DUBOUX, *Métissage ou barbarie*, Paris 1994.

Ainsi, la Nouvelle-France présente une situation exemplaire permettant d'expliquer les tendances changeantes du métissage. Ma thèse compare les objectifs de la politique du métissage avec ses résultats, montre des aspects négligés et les ambivalences aussi bien que les contradictions, les conflits et les échecs du métissage dans les discours et les pratiques en Nouvelle-France. En effet, ceux qui s'engageaient dans des mariages et des unions mixtes étaient confrontés à des obstacles, à l'hostilité ou bien au rejet de leur entourage. L'étude examine les débats et les discussions que la célébration des mariages mixtes engendraient dans les discours officiels aussi bien qu'au niveau de la pratique. Elle se demande pourquoi ces unions étaient acceptées dans certains cas et rejetées dans d'autres et comment se formaient de nouveaux ordres sociaux. Ma thèse montre aussi dans quelle mesure les agents français montraient des différences dans leur attitude à l'égard du métissage. Il n'y avait pas seulement de la compétition avec les Britanniques, mais aussi de la compétition parmi les Français eux-mêmes par rapport aux stratégies qu'il fallait employer pour réaliser ou bien éviter le métissage culturel et racial. Il y avait des désaccords considérables par rapport à la mise en œuvre des schémas politiques du métissage. La question qui se pose est de savoir dans quelles conditions le métissage a été abandonné comme stratégie. Une analyse des sources montre que les agents prenaient parfois position contre le métissage, surtout quand ils voyaient que les objectifs envisagés n'étaient pas réalisés, voire contrecarrés.

Alors que l'assimilation indienne était encouragée pendant toute la période du régime français, les mariages mixtes étaient de temps à autre prohibés parce qu'on les voyait comme défavorables au projet d'assimilation de la France. En Nouvelle-France, les mariages mixtes ne présentaient jamais une valeur en soi, mais faisaient partie de la politique officielle consistant à assimiler les Indiens à la culture française. Pour décrire les conditions sociales et politiques du métissage, un cadre théorique doit être choisi qui permette de faire un traitement critique des sources et de montrer également comment le métissage a évolué avec le temps, comment il a été construit dans les discours, d'un côté, et pratiqué dans la réalité historique, de l'autre. Cela implique une théorie qui permet de prendre en compte la critique des sources, le discours ainsi que l'acteur social pour écrire une histoire adéquate. C'est la sémantique historique qui correspond à ses exigences. C'est elle qui permet d'étudier précisément l'évolution et les implications des concepts. Et le métissage est un concept par excellence, ce qui veut dire qu'il faut l'interpréter au lieu de le définir en raison de ses strates multiples et de l'ambiguïté de sa signification. En outre, la sémantique historique part du fait que «les conflits sociaux et politiques doivent être interprétés en termes d'usages linguistiques passés – réciproquement compris – des agents participants»²⁴. La sémantique historique est alors l'instrument idéal pour regarder la compétition et la coopération changeante des divers agents et leur performance linguistique pour obtenir les buts d'assimilation et d'évangélisation qui étaient la cause des conflits en Nouvelle-France. J'adhère à l'opinion d'Edward Said selon lequel le colonialisme revendique une interprétation particulière car au centre de celui-ci se trouve une attitude mentale spécifique, ou bien «une formation idéologique»²⁵. Celle-là est empreinte d'une pensée et d'une action raciste, ou au moins discriminante, et c'est pourquoi elle revendique une analyse attentive. La sémantique historique peut nous fournir les outils nécessaires pour analyser un phénomène qui doit être appréhendé comme un concept ambivalent qui fut utilisé dans des discours variant selon des intérêts politiques et économiques.

24 Reinhart KOSELLECK: »Begriffsgeschichte and Social History«, dans: ID., *Futures Past. On the Semantics of Historical Time*, New York 2004, p. 80.

25 Edward SAID, *Culture and Imperialism*, London 1992, p. 8.

3. Le discours officiel sur le métissage et les faits historiques

En général, le métissage est un processus de communication politique, social, culturel et économique dans un contexte colonial entre les conquérants et les indigènes dans lequel les relations hétérosexuelles entre les hommes et les femmes sont centrales. En même temps, le métissage est plus que cela: il est accompagné de schémas politiques d'assimilation, surtout, dans le cas du Canada, à des coutumes européennes, notamment françaises et chrétiennes, encouragées par les autorités. Par conséquent, ce sont des termes tels que «assimiler», «franciser», «sédentariser», «convertir» et «marier» qui prévalaient dans le discours. La politique de mariage jouait un rôle principal dans les processus de métissage et elle avait plusieurs aspects: le rôle des militaires, les «inputs» de la métropole en forme de monnaie et de femmes à marier, et finalement la mixité des races. De la part des autorités françaises, ces aspects n'étaient pas traités d'une manière systématique. On prenait plutôt en compte les conditions changeantes et éphémères de la colonie. Les scientifiques ont remarqué que les énoncés du roi Louis XIV, par exemple, à l'égard des mariages dans la colonie au début du XVIII^e siècle indiquaient l'existence d'une politique officielle française de mariage durant l'Ancien Régime. En revanche, il faut constater que vers 1715 cette politique tendait plus vers la prohibition des unions mixtes. De plus, ce n'était souvent pas le roi lui-même qui encourageait cette politique, mais ses conseillers qui étaient bien au courant de ce qui se passait dans la colonie et qui essayaient d'influencer le roi à ce sujet. Le roi, lui, ne faisait qu'assumer son rôle traditionnel en écrivant des édits à son nom²⁶.

En ce qui concerne la réalité dans la colonie, les contacts entre les Indiens et les Français se traduisaient par des expressions telles que les Français «se mêlaient avec des filles esclaves» et que la Nouvelle-France était «une colonie sans épouses, mais pleine de maîtresses». En revanche, les attitudes étaient différentes à l'égard des mariages, qui étaient considérés comme plus stables et de longue durée que les rencontres qui ne consistaient trop souvent qu'en des contacts sexuels fréquents. Par conséquent, l'État français encourageait une politique officielle de mariage qui incluait des moyens financiers pour ceux qui voulaient se marier dans la colonie, notamment ceux qui avaient l'âge de se marier ou bien ceux qui voulaient se marier à un âge précoce, c'est-à-dire à partir de 14 ans, l'âge légal fixé par des ordonnances. En outre, on envoyait des jeunes filles de la métropole pour les marier aux colons français, notamment les filles du roi; pour cela il existait, à partir de l'année 1634, des quotas. En revanche, il n'était pas rare de rencontrer un refus de mariage aussi bien de la part des filles du roi que des Indiennes. L'indienne Marie Rouensa, par exemple, qui aurait préféré devenir religieuse chrétienne, fut mariée contre sa volonté au Français Michel Accault par son père, chef de tribu. Le missionnaire jésuite Gravier célébra ce mariage avec les sacrements de l'Église. Ce n'était pas toujours le cas. Il y avait des missionnaires qui refusaient les sacrements et qui essayaient de mettre des obstacles aux mariages mixtes.

Les autorités de l'État français prohibaient les unions mixtes quand elles devenaient trop dangereuses pour le développement de la colonie surtout quand elles provoquaient des résultats inattendus ou indésirables, comme par exemple l'assimilation des Français au mode de vie indien. Un obstacle aux mariages mixtes résidait dans la préférence des Indiens pour les unions endogames qui étaient causées par les nombreuses alliances militaires entre tribus indiennes. Par ailleurs, les mariages des militaires étaient observés d'un œil soucieux, et étaient donc réglés selon les intérêts de la colonie et non selon les désirs sexuels ou amoureux des hommes et des femmes. Face à l'hostilité indienne envers les Européens conquérants, l'État français devait trouver des moyens pour pacifier les Indiens en général. Le mariage en était un. Il fallait soit procurer un nombre suffisant de femmes blanches à marier aux colons soit autoriser les mariages mixtes avec les Indiennes. Les mariages mixtes furent

26 Archives nationales, B, vol. 20, fol. 7–280, *Instructions à d'Iberville, 22 septembre 1699*.

introduits seulement après que les autres moyens d'assimilation eurent échoué, comme par exemple l'augmentation de la colonie par des citoyens français du royaume, la création de postes militaires et de traite ou la sédentarisation des Indiens à proximité des habitations françaises.

4. Les acteurs du métissage

Les acteurs sociaux et politiques étaient nombreux, surtout parmi les autorités séculières et ecclésiastiques. On échangeait des lettres, des mémoires, des édits, des ordonnances, des arrêts et des rapports sur l'état de la colonie dans lesquelles on mentionnait la politique menée à l'égard des Indiens. Il existait des documents qui traitaient seulement ou principalement de ce sujet. Naturellement, les opinions des acteurs à l'égard des mariages mixtes étaient divergentes. Les raisons qui motivaient des attitudes positives ou négatives étaient polyvalentes et concernaient l'état dans lequel se trouvait la colonie, l'atmosphère qui y régnait – libertinage ou non –, les désordres qu'on observait ou simplement les convictions des acteurs. Le métissage dans la colonie française préoccupait surtout les rois François I^{er}, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, les gouverneurs Poutrincourt, Boucher, Frontenac, La Barre, Bienville, Denonville, Vaudreuil et La Vente, les intendants Talon, Duchesneau et Champigny, le ministre Colbert et le cardinal de Richelieu, les militaires Lamothe Cadillac, Lasalle, Le Sueur, Tonty, La Chauvignerie, Maricourt, Joncaire et autres, les explorateurs Cartier, de Champlain, de Monts et d'Iberville, et des ecclésiastiques comme l'Ursuline Marie de l'Incarnation, les Jésuites Lejeune, Lallemand, Marest, Gravier et beaucoup d'autres, des Récollets, des Capucins, des Sulpiciens, des Hospitalières, des Sœurs grises et d'autres ordres religieux qui venaient en Nouvelle-France. Il y avait aussi d'autres acteurs qui se prononçaient à l'égard du métissage, parfois même des hommes ou des femmes privés qui n'avaient aucune autorité dans la colonie. Ceux d'entre eux qui encourageaient les mariages mixtes, adhéraient à la politique du métissage dans la colonie, notamment à l'assimilation, à la conversion, à la sédentarisation, à l'instruction ainsi qu'aux mariages mixtes, non pas dans le but de réaliser un idéal humaniste, mais pour étendre l'empire français parmi les Indiens, pour absorber ceux-ci dans les communautés françaises et pour établir une hégémonie chrétienne et française en Amérique du Nord. Dans cette perspective, le métissage était un moyen de domination et de vision impériale. Le métissage contribuait ainsi à l'hégémonie partielle des Français ou encore à la culture française en Amérique du Nord.

Le métissage était une idée plus répandue pour construire la colonie selon les prérogatives de l'Empire français. Dans ce processus, les acteurs sociaux et politiques ont conçu le métissage différemment et ils ont essayé de le mettre en pratique selon différentes prérogatives des autorités civiles et ecclésiastiques. Les politiques de métissage des acteurs et institutions de l'État et de l'Église changeaient constamment selon leurs intérêts et convictions respectifs et elles se concurrençaient ou se complétaient. De plus, les différentes facettes de métissage ont participé au développement de la catégorie du Métis et finalement à celle de l'État canadien. En 1885, Louis Riel dans un article pour un journal utilisait le terme «Metis» pour la première fois et en le publiant marqua le début d'une catégorie juridique, sociale et politique concernant les sang-mêlés du Canada, suivi de l'Acte des Sauvages en 1886 qui distinguait les «Indiens» des «Métis».

Il faut constater que le métissage n'est pas seulement un phénomène culturel, biologique ou social, mais qu'on ne peut pas le cerner sans examiner les structures de pouvoir sous-jacentes. En 1663 on a ainsi créé une colonie et plus tard, en 1867, un État, non pas au nom du métissage, mais grâce au métissage. Premièrement, la construction de la colonie a été réalisée comme un processus de transition politique, sociale et économique d'une entité dépendante vers une colonie, d'un État viable et d'une pureté culturelle vers une mixité polyvalente. Deuxièmement, le métissage en Nouvelle-France n'était pas un idéal humaniste. En

effet il y avait trop de coercition. Ce fut avant tout un processus dynamique, une politique à la fois pragmatique et théorique dans le contexte des aspirations coloniales de la France. Celles-ci étaient soit consciemment poursuivies (comme *politiques*) par la compétition et la coopération des acteurs soit elles menaient à des résultats qu'on n'avait pas prévus auparavant (dans le *processus*). Troisièmement, l'assimilation et le métissage n'étaient pas nécessairement congruents, mais contradictoires et divergents. En d'autres termes: la construction de la colonie était réalisée par des processus d'assimilation qui n'étaient pas forcément motivés par des idéaux véhiculés par le métissage. En revanche, ces idéaux étaient réalisés en dépit des intérêts et des politiques des acteurs principaux. Mais, vers la fin du XVIII^e siècle, le concept de métissage était finalement banni à l'arrière plan au détriment de la catégorie du Métis. Autrement dit: tandis que le processus de métissage faisait partie intégrante de la construction de la colonie canadienne, il devenait obsolète et menait, dans la longue durée, à la création d'une nouvelle catégorie juridique pour les sang-mêlés.

5. La discussion sur l'étendue du métissage

Chaque débat sur le métissage est accompagné de discussions sur l'étendue du phénomène. Pour le Canada, la dimension statistique du métissage apparaît dans les travaux d'auteurs tels que Lionel Groulx, Benjamin Sulte, Cyprien Tanguay et Émile Salone. Ces auteurs ne signalent pas que les statistiques sur les mariages mixtes et les enfants métis sont incomplètes. En outre, ceux qui travaillent sur les statistiques sont confrontés au problème de trouver des sources suffisantes et adéquates. Il y a deux écoles opposées sur le nombre de Métis. Alors qu'un groupe d'historiens travaillant sur la colonie de la Nouvelle-France se contente de constater qu'il y avait peu de mariages interraciaux et disent que l'assimilation dans un des groupes culturels était plus répandue que la mixité elle-même, un deuxième groupe pense que le métissage était fréquent et menait à la diversité. Les représentants du premier groupe prennent pour évidence les statistiques incomplètes et négligent les pratiques qui sont cachées derrière. Les auteurs qui font référence aux chiffres considèrent dans la plupart des cas les sources officielles de l'Église et ignorent le fait significatif que les mariages entre Blancs et Indiens n'étaient parfois pas sanctionnés par les représentants de l'Église ou n'étaient pas qualifiés de mariages du tout. Il apparaît que ceux qui déniaient l'importance du métissage se réfèrent aux statistiques, en sachant qu'elles sont incomplètes. C'est le cas surtout au XIX^e siècle avec Lionel Groulx, Émile Salone et Benjamin Sulte. En revanche, dans la deuxième moitié du XX^e siècle, Cornelius Jaenen²⁷, Jacques Henripen²⁸ et Kathleen Jameison²⁹ ont adopté la *incorporation thesis*, thèse qui défend qu'au Québec les enfants métis issus des intermariages vivaient finalement avec la tribu de la mère au lieu de former leurs propres communautés. Ces auteurs constatent que le métissage n'a pas eu lieu parce que les individus métis étaient complètement assimilés aux Indiens.

Paradoxalement, les discussions sur les statistiques ne mentionnent que très rarement des chiffres concrets. Une des exceptions est Benjamin Sulte qui est convaincu que le métissage

27 »En vertu du fait que la population métisse a été incorporée dans ou assimilée à des tribus variées, jusqu'à la mi-dix-huitième siècle, il n'existe aucune estimation ou statistique (qu'on pourrait, par exemple obtenir des sources paroissiales et des recensements) en quantité suffisante pour des périodes significatives«, JAENEN, *Miscegenation in Eighteenth Century New France* (voir note 20), p. 89.

28 Jacques HENRIPEN, *La population canadienne au début du XVIII^e siècle: nuptialité, fécondité, mortalité, Infantilité*, Paris 1954.

29 »[...] les enfants nés de ces mariages ou d'une simple aventure avec une indienne (ce qui était fréquent) étaient généralement absorbés par le groupe de la mère«, Kathleen JAMEISON, *La femme indienne devant la loi une citoyenne mineure*, Ottawa 1978, p. 15.

était une occurrence mineure. Il affirmait qu'en Nouvelle-France il y avait en 1700 30 mariages mixtes pour 16 000 âmes³⁰. Mais cet auteur ne prend en compte que les chiffres démographiques des Français et ignore qu'au XVI^e siècle on comptait aussi des dizaines de milliers d'Indiens. Émile Salon adhère aussi à l'opinion qu'il y eut peu de mariages mixtes. Il affirmait qu'il n'y eut que quatre mariages franco-indiens pendant tout le XVII^e siècle. Enfin, Lionel Groulx pensait que tous les Métis étaient morts avant la fin du XVIII^e siècle. Par conséquent, les chiffres des auteurs du XIX^e siècle ne sont pas réalistes, et doivent être complétés par des chiffres récents et par des études génétiques sur l'étendue du métissage³¹. Parmi les historiens du XX^e siècle, Jacques Mathieu a montré qu'un homme sur deux avait fait un voyage dans la région des Grands Lacs, ce qui aurait eu »des effets déterminants sur la rencontre des cultures«. Cornelius Jaenen pense qu'entre 1642 et 1715 il y avait sept mariages mixtes enregistrés dans les sources paroissiales. Selon lui la paroisse de Boucherville comptait trois mariages mixtes entre 1703 et 1710. Évidemment, ces chiffres concernent uniquement les mariages enregistrés par les ecclésiastiques. Ils ne prennent pas en compte le fait qu'il y avait énormément de mariages mixtes qui n'ont jamais été enregistrés, soit par manque de missionnaire pour les célébrer officiellement selon les règles de l'Église, soit parce que le couple ne pouvait pas payer le voyage jusqu'au missionnaire le plus proche.

Le métissage était d'abord plus répandu en Acadie, dans la région des Grands Lacs, et s'étendit plus tard à la rivière Rouge. Dans ses régions se formaient des communautés métisses qui commençaient de plus en plus de pratiquer des mariages endogames. De cette façon le nombre des Métis augmenta sans cesse et les observateurs coloniaux remarquaient cette identité formée par l'union entre Blancs et Indiens. On commençait à donner des noms aux Métis: »bois-brûlés«, »halfbreed«, »mestif«, »porc eaters«, »chicot«, »Ruperts-lander« notamment. On les décrivait comme des sauvages qui n'avaient pas pu atteindre la civilisation car ils portaient en partie l'héritage des Indiens nomades. On les accusait d'un manque de loyauté envers les couronnes car ils avaient souvent le »cul entre deux chaises«, étant interprètes, espions ou simplement médiateurs culturels. Ils parlaient souvent un argot de différents langages, un mélange entre le français »mitchif« ou »micmac«, entre l'anglais et le français et d'autres langues indiennes.

6. La sémantique du »métis«

Le mot »métis« n'inclut pas seulement des différences raciales, mais également une conception hiérarchique qui est à la fois ambivalente et structurante: chaque être métis est positionné dans un lieu spécifique duquel est déduit une valorisation de son identité, ainsi que des droits et privilèges. En même temps, les caractéristiques historiques changeantes du Métis peuvent être perçues grâce à une analyse étymologique de la terminologie. Elle fait allusion au métier et au *background* culturel de l'individu, à sa nature anthropologique, et à sa mentalité selon son appartenance géographique. Il y eut une grande variété de termes pour signifier »métis« qui changea diachroniquement selon les locuteurs, les lieux, les périodes et les contextes en question. Tout d'abord, c'est le mot »métiser« qui est intéressant d'étudier car il désigne le processus de mélanger des plantes et des animaux pour produire de nouvelles espèces et d'expérimenter sur leur variabilité.

30 L'original français est le suivant: »Disons en exagérant les chiffres, qu'en l'année 1700 nous avons trente mariages de ce genre, au milieu d'une population de seize mille âmes. Ce n'est pas la peine de discuter«, Benjamin SULTE, Histoire des canadiens-français, 1608–1880, Montréal 1882–1884, p. 362.

31 Marc DE BRAEKELER, Homogénéité génétique des Canadiens français du Québec: mythe ou réalité?, dans: Cahiers québécois de démographie, 19/1 (1990), p. 29; Hubert CHARBONNEAU, Jacques LEGARE, La population au Canada aux recensements de 1666 et 1667, dans: Population 6 (1967), p. 1031–1054.

Le terme »mestiz« apparaît en 1180, utilisé par Girart de Roussillon pour nommer quelqu'un de sang mêlé qui est mauvais et ignoble. Les dictionnaires de l'époque nous instruisent sur le changement de »mestis« au XIII^e siècle en »mestif« au XVI^e siècle, comme le fait le »Dictionnaire historique de la langue française«. Finalement, c'est en 1669 qu'on utilise »metis« ou bien »métis«. Il faut noter que le mot fut utilisé d'abord pour désigner quelqu'un de bas extraction (en 1288), ou pour des animaux (en 1338) avant de l'utiliser pour des êtres humains (en 1559), comme le fit Amyot dans sa »Vie des hommes illustres grecs et romains«. Dans cet ouvrage Amyot désigne comme »mestif« un Grec ayant une mère issue d'un différent peuple que le père³². Le même mot désignait d'abord la relève d'une femme indienne et d'un homme blanc au Brésil où *mestizaje* était un phénomène répandu pendant la période coloniale³³. En 1690 Furetière et en 1704 Trévoux expliquent que le mot »mestis« désignait la mixité entre des Espagnols et des Indiens. En 1709 Richelet, en 1718 l'Académie, en 1755 Prévost et en 1768 Feraud décrivaient »mestis« de la même manière³⁴.

7. Conclusion

Le métissage comme phénomène a été traité de maintes manières par plusieurs auteurs dans le monde francophone³⁵. Il reste à étudier non seulement ses nombreuses dimensions d'une manière comparative, mais aussi ses implications pour les questions d'identité et de citoyenneté. Certes, dans cette optique le métissage aux Antilles est différent de celui d'Amérique du Nord ou du Sud, et encore de celui d'Afrique. La »notion piège« du métissage – dans l'expression de Jean-Loup Amselle³⁶ – exige de nous de montrer ses faces inattendues et ses dimensions confuses tant politiques que philosophiques, culturelles et historiques, pour nous rappeler que c'est une notion plurielle qui n'est pas facile à cerner. De toute manière, il faut dans chaque réflexion sur le métissage, être conscient qu'au début c'est la politique et la religion qui ont déterminé les premiers développements du métissage avant que ce phénomène ne soit perçu comme important sur le plan culturel, social et artistique. Les corps dans lesquels le métissage s'est inscrit étaient tout d'abord marqués par leur identité religieuse dans un monde prémoderne et furent par la suite modelés par la culture. La dimension artistique du métissage va au-delà des préoccupations académiques dans des contextes purement historiques et montre la dimension universelle du métissage, qui, au cœur de cette notion, est aujourd'hui devenue attractive.

32 Alan REY (dir.), Dictionnaire historique de la langue française, Paris 1992, p. 1236.

33 Ibid.

34 Sylvaine ALBERTAN-COPPOLA, La notion de métissage à travers les dictionnaires du XVIII^e siècle, dans: Jean-Claude MARIMOUTOU, Jean-Michel RACAULT (dir.), Métissages, La Réunion 1992, p. 35–50, 47.

35 Dans ce contexte il faut surtout nommer Jean-Luc Bonniol, Jean Benoist, Serge Gruzinski, Jean-Loup Amselle, Roger Toumson, Jacques Audinet, Roger Duboux, Nelly Schmidt et Sylvie Kandé.

36 Jean-Loup AMSELLE, Le métissage: une notion piège, dans: Sciences humaines 110 (novembre 2000), p. 50–51.